

le buste de saint Grégoire. Le ruban est rouge, liséré d'orange. La décoration se porte en sautoir. Il y a costume de cour complet, avec la cape et l'épée, qui se porte dans toutes les cours catholiques de l'Europe et à la cour du Brésil.

" Nous avons aussi des commandeurs et chevaliers des deux autres ordres. M. le juge Berthelot et M. le Dr Hingston sont commandeurs de Saint-Sylvestre. O. S. Cherrier et M. Vinélette sont chevaliers de Saint-Sylvestre.

" Feu M. Berthelot était commandeur de l'ordre de Pie IX, dont M. Alfred LaRoche, l'honorable M. Chauveau, l'honorable juge Routhier, M. Sévère Rivard, M. Alphonse Desjardins, et M. de Bellefeuille sont chevaliers.

" M. le lieutenant-colonel d'Odet d'Orsonnens est aussi comte romain.

" Nous omettons peut-être quelques noms. Mais c'en est assez pour montrer que la province de Québec n'est pas oubliée, parmi les autres pays catholiques, dans la distribution des faveurs pontificales."

Hommage flatteur.—A la Pointe-aux-Trembles, le 2 de janvier, plusieurs citoyens influents se rendaient à l'Atelier de peinture de M. Antoine Plamondon, pour témoigner encore une fois, leur profonde reconnaissance à ce respectable vieillard de 80 ans, qui consacrait sans réserve le reste ses jours à l'embellissement de l'Eglise de cette paroisse. L'on sait d'avance que 16 grands tableaux sortis des mains de ce maître excitent aujourd'hui l'admiration de tous les visiteurs; de plus ce Monsieur est encore à l'œuvre pour 8 autres tableaux plus petits qui seront placés avant peu dans la même église. Par un acte de générosité assez rare, surtout chez les artistes, M. Plamondon donne gratuitement son travail comme peintre.

Par conséquent, au nom de tous les paroissiens contribuables, y compris le vénérable curé de l'endroit, le Dr Narcisse Roy lui présentait une magnifique adresse accompagnée de deux jolies statuettes en bronze massif, objets d'art représentant deux peintres célèbres, Rubens et Rembrandt. L'artiste répondit en termes fort appropriés; il intéressa vivement ses auditeurs, en leur faisant connaître en peu de mots la vie et les habitudes parfois étranges de ces deux hommes, en jetant aussi un coup d'œil habile sur les principales écoles de peinture en Europe d'où les grandes célébrités, dit-il, se font de plus en plus rares; puis, il donna pour conclusion, que le siège des beaux-arts, spécialement la peinture et la musique, est à Paris et non à Rome illustrée autrefois par tant de peintres qui ont fait la gloire de leur siècle.

Il est bon de remarquer que M. Plamondon est toujours l'interprète fidèle de ces grands chefs d'œuvre qui dans les derniers siècles ont immortalisé les artistes, laissant bien loin derrière eux ces prétendus peintres ou faiseurs de chromos qui pullulent tant de nos jours.

Enfin tout le monde s'est retiré, enchanté de la politesse exquise qui distingue toujours notre artiste canadien en ces circonstances.

Étaient présents: MM. Eugène LaRue, seigneur; F. Bertrand, marchand; Solime Garneau; Albert Robette; Théophile Delisle; Deschouau LaRue; Capt. El. Gauvin; Johny Davis; Johny Langlois; Joseph Hardy et plusieurs autres.—*Courrier du Canada.*

Assemblée des fromagers—La convention des personnes intéressées à la fabrication du beurre et du fromage dans la province de Québec, a eu lieu mardi à St Hyacinthe, dans la salle du Conseil de Ville. Nous pouvons en toute sûreté affirmer que cette convention a été un véritable succès, autant sous le rapport du nombre des assistants que sous celui des résultats obtenus.

Le but principal de l'assemblée, tel qu'annoncé dans les journaux, était de jeter les bases nécessaires à une incorporation des fabricants de beurre et de fromage.

On a compris depuis longtemps l'importance de la chose, mais les réunions précédentes s'étaient toujours passées en discussions stériles. Hier, on a nommé un comité composé de MM. Tellier, de LaBruère et Laforce avec mission de préparer, pour la session prochaine de la Législature de Québec, un acte d'incorporation dans le genre des actes déjà existant dans les Etats-Unis et dans la province d'Ontario. Séance terminée, une souscription fut faite qui donne une idée de l'importance de l'assemblée: à \$1 par tête, il fut payé au delà de \$60 pour défrayer les dépenses qui nécessiteront les procédés relatifs à l'acte d'incorporation. Et les souscripteurs ont tous l'intention de faire partie de la future association des fromagers. Si l'on considère qu'un assez grand nombre de fabricants ont été empêchés par la distance, d'assister à l'assemblée, si l'on considère qu'en 1878, après quelques années d'existence, l'association des fromagers de la partie Est d'Ontario ne comptait que 112 souscripteurs, le résultat d'avant hier est magnifique.

Le comité doit se mettre immédiatement à l'œuvre et, dans quelques jours, le projet de loi sera soumis aux intéressés afin d'avoir part de leurs remarques sur ce sujet si important.

Une autre question dont la convention s'est occupé est celle de la fabrication du beurre et du fromage. M. E. A. Barnard, le directeur du *Journal d'agriculture illustré*, a fait à ce sujet quelques remarques très-intéressantes dont nous donnons le résumé.

Cette question de la fabrication du fromage avec le lait écrémé est déjà résolue, dans la pratique, en Europe, où presque tous les fromagers font des fromages maigres. Ceci peut se constater par la crème qu'on trouve encore dans le petit lait après la fabrication. L'école de St Denis a été un essai. Le fromage fabriqué du 7 juin au 18 de juillet a été fait dans des conditions presque impossibles, au point que M. Barnard a été obligé de protester les propriétaires d'avoir à se mieux pourvoir d'instruments nécessaires à la fabrication. Après le 18 juillet, en août et en septembre, sous la conduite d'un directeur souvent malade, a fait des fromages d'assez bonne qualité pour obtenir les prix qu'a mentionnés M. Barnard dans une lettre au Ministre de l'Agriculture, c'est-à-dire 11 $\frac{1}{2}$ et 12 cts.

L'épreuve est concluante. La fabrication des fromages maigres peut être faite avec profit dans la province de Québec.

Mais M. Barnard a ajouté que les fromageries actuelles, ne sont pas, en général, pourvues des instruments nécessaires à la fabrication simultanée du beurre et du fromage. Des fromagers qui, dans ces circonstances, s'engageraient dans cette voie feraient au faux